

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

## DÉCISIONS FINALES

Référence	Décision	
<b>BOD/NO/2024/11-01</b>	<p><b>Allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en faveur de la Guinée</b></p> <p>Le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système et du financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/11 DOC 01 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;</li><li>Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme de soutien au ProDEG (Programme décennal pour l'éducation en Guinée), par le biais du fonds commun de l'éducation, comme énoncé dans la requête et résumé au tableau 1, sous réserve de :<ol style="list-style-type: none"><li>La disponibilité des fonds.</li><li>La décision du Conseil <a href="#">BOD/2012/11-04</a> sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels.</li><li>L'atteinte des déclencheurs de l'allocation supplémentaire de 6 160 346 euros.</li></ol></li></ol>	
<b>Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (Tous les montants sont exprimés en euros<sup>1</sup>)</b>		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système	30 801 728
b.	Accélérateur de l'éducation des filles	9 227 600
c.	Allocation sollicitée (100 %)	40 029 328
d.	<b>Allocation recommandée par le Secrétariat</b>	40 029 328

<sup>1</sup> Conformément à la décision du Conseil [BOD/2018/06-10](#), les requérants ont décidé de recevoir les financements en euros. Le taux de conversion est de 0,92276 euro pour 1 dollar.

	Allocation au titre d'un financement pour la transformation du système subordonnée au respect des critères d'octroi pertinents – 20 % du montant total du financement	6 160 346
	Financement basé sur les résultats	Non
e.	Agent partenaire	Agence française de développement (AFD)
f.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	6,5 % – 2 600 000
g.	Durée	4 ans
h.	Date de démarrage prévue	1 <sup>er</sup> avril 2025
i.	Date de clôture	31 mars 2029
j.	Source de financement	Fonds du GPE

**BOD/NO/2024/11-02**

**Allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur pour l'éducation des filles en faveur du Bénin**

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système et du financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/11 DOC 02 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme Weziza, comme énoncé dans la requête soumise et résumé au tableau 1, sous réserve de :
  - a. La disponibilité des fonds.
  - b. La décision du Conseil [BOD/2012/11-04](#) sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels.

**Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (Tous les montants sont exprimés en US\$)**

a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système	25 700 000
b.	Allocation sollicitée (100 %)	25 700 000
c.	Accélérateur de l'éducation des filles	12 850 000
d.	<b>Allocation recommandée par le Secrétariat</b>	<b>38 550 000</b>
e.	Financement basé sur les résultats	Non
f.	Agent partenaire	UNICEF
g.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	7 % – 2 698 500
h.	Durée	4 ans

	i.	Date de démarrage prévue	02/01/2025
	j.	Date de clôture	31/12/2028
	k.	Source de financement	Fonds du GPE

**BOD/NO/2024/11-03**

**Allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en faveur du Mozambique**

Le Conseil d'administration :

1. Prenant note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système et du financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/11 DOC 03, et de la requête de financement de programme visée à l'annexe 5 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du Programme de mise en œuvre de la réforme du pacte de partenariat (« *Implementação da reforma do Pacto de Parceria* »), tel que décrit dans la requête soumise et résumé au tableau 1, sous réserve :
  - a. de la disponibilité des fonds,
  - b. de la décision du Conseil [BOD/2012/11-04](#) sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles, et
  - c. de l'atteinte des déclencheurs de l'allocation complémentaire en cours de réalisation pour le déblocage des 29 948 537,22 euros.

**Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (Tous les montants sont exprimés en euros<sup>1</sup>)**

a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système (STG) <sup>2</sup>	99 828 457.40
b.	Allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles	9 278 600.00
c.	Allocation demandée (100%)	109 107 057.40 <sup>3</sup>
<b>d.</b>	<b>Allocation recommandée par le Secrétariat</b>	<b>109 107 057.40</b>
e.	Allocation complémentaire subordonnée à l'atteinte des déclencheurs - 30 % du montant total du financement pour la transformation du système	29 948 537.22

<sup>1</sup> L'agent partenaire a demandé que le financement pour la transformation du système et le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles soient libellés en euros, bien que la requête et le budget aient été établis en dollars. Le taux de conversion du dollar en euro convenu, qui est basé sur le taux appliqué par la Banque mondiale le 23 octobre 2024, est de 0,92786. Il est possible que les montants des financements indiqués dans d'autres documents inclus dans ce dossier de requête soient exprimés en dollars.

<sup>2</sup> L'allocation indicative initiale au titre du financement pour la transformation du système se montait à 117 590 000 dollars (109 107 057,40 euros) dont 10 000 000 dollars (9 278 60 euros) ont été déduits d'une requête de financement accéléré approuvée par la Directrice générale en juin 2023.

<sup>3</sup> Ce montant comprend 5 270 778,87 euros (5 680 575,59 dollars) au titre des coûts de soutien à la mise en œuvre de l'agent partenaire.

f.	Financement basé sur les résultats	Oui
g.	Agent partenaire	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
h.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	7 % - 7,637,494.02
i.	Durée	4 ans
j.	Date de démarrage prévue	1 <sup>er</sup> avril 2025
k.	Date de clôture	31 mars 2029
l.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

**BOD/NO/2024/11-04**

**Utilisation exceptionnelle de l'allocation au titre du fonds à effet multiplicateur en faveur de la Cisjordanie et de Gaza en tant que financement accéléré**

Le Conseil d'administration :

1. Prenant note des besoins urgents sur le terrain en Cisjordanie et à Gaza ;
2. Approuve l'utilisation de l'allocation de 15 millions de dollars au titre du fonds à effet multiplicateur en tant que financement accéléré, conformément à la requête figurant dans le document BOD/NO/2024/11-DOC 04.

**BOD/NO/2024/11-05**

**Allocation d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur en faveur de la République kirghize**

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement au titre du fonds à effet multiplicateur, figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/03 DOC 05, et de la requête de financement, reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui programme visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des possibilités d'apprentissage inclusif pour tous les enfants en République kirghize, qui relève du projet SmartEd du Groupe de coordination arabe, comme énoncé dans la requête et résumé au tableau 1, sous réserve de :
  - a. La disponibilité des fonds.
  - b. La décision du Conseil [BOD/2012/11-04](#) sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels.

**Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (Tous les montants sont exprimés en US\$)**

a.	Allocation au titre du fonds à effet multiplicateur	15 000 000
b.	Allocation sollicitée (100 %)	15 000 000
c.	<b>Allocation recommandée par le Secrétariat</b>	15 000 000

d.	Financement basé sur les résultats	Non
e.	Agent partenaire	Banque islamique de développement (BID)
f.	Commission de l'agent partenaire (% - montant)	1,75 % - 262 500
g.	Durée	4 ans
h.	Date de démarrage prévue	1/9/2025
i.	Date de clôture	31/8/2029
j.	Source de financement	Fonds du GPE
k.	Cofinancement	Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) (10 000 000) Fonds saoudien pour le développement (SFD) (50 000 000)